

Une forte quantité de pluie verglaçante est prévue en Montérégie. En cas de pannes de courant secondaires, des personnes pourraient utiliser de façon inappropriée des appareils à combustion (génératrice, barbecue, appareil de chauffage d'appoint, etc). Ces appareils représentent un risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone sont peu spécifiques (fatigue, céphalée, nausées, troubles visuels, troubles de concentration, problèmes cardiaques, perte de conscience).

Certaines personnes sont plus à risque d'intoxication :

- Personnes atteintes de maladie cardiaque chronique, d'anémie ou de problèmes respiratoires;
- Personnes âgées de 65 ans et plus;
- Les enfants de moins de 2 ans;
- Celles qui fument;
- Les femmes enceintes et leur fœtus.

L'intoxication au CO est à déclaration obligatoire par téléphone le plus rapidement possible. La déclaration écrite doit suivre dans les 48 heures.

Signaler immédiatement à la Direction de santé publique (DSPu) toute intoxication, suspectée ou confirmée, au monoxyde de carbone. L'enquête des signalements vise à protéger d'autres personnes potentiellement exposées et mieux caractériser les impacts sanitaires d'une panne de courant majeure.

Comment signaler :

- En tout temps, composez le 1-800-265-6213 et demandez l'intervenant de garde en santé environnementale.
- En heures ouvrables :
 - Remplissez le formulaire de signalement ci-joint et transmettez-le à l'adresse suivante : mado.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca ou par télécopieur au 450 928 3787 (ceux-ci sont surveillés uniquement en heures ouvrables de 8h30-16h30)
- Si vous souhaitez remplir le formulaire de déclaration en ligne, vous pouvez le faire à l'endroit suivant : [Déclaration informatisée de MAD0 : Projet pilote](#)

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- DSP de la Montérégie : [Monoxyde de carbone](#), [Maladies à déclaration obligatoires](#)
- CAPQ : [Guide d'intervention: monoxyde de carbone](#)
- Portail Québec.ca : [Prévenir les intoxications au monoxyde de carbone](#)
- Portail Québec.ca : : [Intoxication au monoxyde de carbone](#)

POUR DÉCLARER UN CAS À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Par télécopieur : Transmettre le formulaire de déclaration AS-770 au 450-928-3023.

S'il s'agit d'une urgence, par téléphone : 1-800-265-6213.

Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être divulgués au public.